

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 01163

Numéro SIREN : 401 440 912

Nom ou dénomination : A.P.I. ALUMINIUM- P.V.C.- INOX

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/010692

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

cerfa

N°15949*05

Désignation de l'entreprise		API ALUMINIUM PVC INOX		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		9 RUE DE LA SAUSSE 31240 SAINT-JEAN		Durée de l'exercice précédent*		0	
Numéro SIRET*						4 0 1 4 4 0 9 1 2 0 0 0 2 0	
						Néant ☐ *	
						Exercice N clos le, 31/12/2022	
						Brut 1	
						Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)						AA	
Frais d'établissement*						AB	
Frais de développement*						CX	
Concessions, brevets et droits similaires						AF	
Fonds commercial (1)						AH	
Autres immobilisations incorporelles						AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						AL	
Terrains						AN	
Constructions						AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						AR	
Autres immobilisations corporelles						AT	
Immobilisations en cours						AV	
Avances et acomptes						AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence						CS	
Autres participations						CU	
Créances rattachées à des participations						BB	
Autres titres immobilisés						BD	
Prêts						BF	
Autres immobilisations financières*						BH	
TOTAL (II)						BJ	
Matières premières, approvisionnements						BL	
En cours de production de biens						BN	
En cours de production de services						BP	
Produits intermédiaires et finis						BR	
Marchandises						BT	
Avances et acomptes versés sur commandes						BV	
Clients et comptes rattachés (3)*						BX	
Autres créances (3)						BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé						CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)						CD	
Disponibilités						CF	
Charges constatées d'avance (3)*						CH	
TOTAL (III)						CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						CW	
Primes de remboursement des obligations (V)						CM	
Ecart de conversion actif * (VI)						CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)						CO	
						1A	
						1 665 470	
						550 162	
						1 115 309	
Renvois (1) Dont droit au bail						CP	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes						CR	
(3) Part à plus d'1 an						CR	
Clause de réserve de propriété *						Immobilisations	
Stocks :						Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

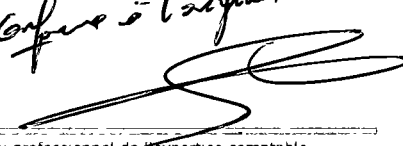
Désignation de l'entreprise		API ALUMINIUM PVC INOX		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 735)			DA	45 735	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	4 573	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	184 990	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	295 597	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	530 896	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	155 569	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	2 880	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	177 198	
	Dettes fiscales et sociales			DY	151 609	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	77 282	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB	19 875	
TOTAL (IV)			EC	584 413		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 115 309		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	584 413	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



ANNEXE COMPTABLE

certifié conforme à l'original



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

API ALUMINIUM PVC INOX

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 115 308,54 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 295 597,06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

API ALUMINIUM PVC INOX

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	4,5 et 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	3,4,5 et 10 ans ans
- Matériel de transport	5 ans ans
- Matériel de bureau	3 ans ans
- Mobilier	5 et 10 ans ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

API ALUMINIUM PVC INOX

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	5 859	
	Terrains			
CORP.	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		278 684	109 184
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	113 367	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	169 511	
		Matériel de bureau & mobilier informatique	25 378	6 527
		Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL	586 940	115 711
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		216	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		14 793	
		TOTAL	15 009	
		TOTAL GENERAL	607 808	115 711

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légitime/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		5 859	
	Terrains				
CORP.	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		109 184	278 684	
		Inst. gal. agen. amé. divers		113 367	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		169 511	
		Mat. bureau, inform., mobilier		31 906	
		Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	109 184	593 467	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			216	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			14 793	
		TOTAL		15 009	
		TOTAL GENERAL	109 184	614 335	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

API ALUMINIUM PVC INOX

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 859			5 859
TOTAL	5 859			5 859
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels	253 060	12 657	30	265 687
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	109 507	1 087		110 594
Matériel de transport	122 879	20 511		143 390
Mat. bureau et informatiq., mob.	21 096	998		22 093
Emballages récupérables divers				
TOTAL	506 541	35 252	30	541 763
TOTAL GENERAL	512 401	35 252	30	547 623

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES STOCKS

API ALUMINIUM PVC INOX

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières		40 410,00		40 410,00
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services		90 305,17		90 305,17
Produits				
TOTAL		130 715,17		130 715,17

ACTIF CIRCULANT

API ALUMINIUM PVC INOX

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	14 793		14 793
	Clients douteux ou litigieux	1 699	1 699	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	386 593	386 593	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	456	456	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	660	660	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres Taxe sur la valeur ajoutée	5 842	5 842	
	coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	400	400	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
Charges constatées d'avance		3 918	3 918	
TOTAUX		414 361	399 568	14 793
renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

API ALUMINIUM PVC INOX

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

32 300

Autres créances

660

Disponibilités

TOTAL

32 959

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

API ALUMINIUM PVC INOX

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	155 569	155 569		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	177 198	177 198		
Personnel & comptes rattachés	436	436		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	20 064	20 064		
Etat & Impôts sur les bénéfices	84 708	84 708		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	44 493	44 493		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 908	1 908		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	2 880	2 880		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	77 282	77 282		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	19 875	19 875		
TOTAUX	584 413	584 413		

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

API ALUMINIUM PVC INOX

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	1 746
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 746

A.P.I. ALUMINIUM – P.V.C.-INOX
Société à responsabilité limitée
au capital de 45.734,71 euros
Siège social : 9 rue de la Sausse 31240 SAINT-JEAN
401 440 912 R.C.S. TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE GÉRANT DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille-vingt-trois,

Le trente juin, à 9h00 au siège social, 9 rue de la Sausse 31240 SAINT-JEAN, Monsieur Jean-Christophe JOMARD, demeurant 17 Rue des Coteaux 31240 SAINT-JEAN,

Propriétaire de la totalité des 3.000 parts de 15,25 euros chacune composant le capital social de la Société A.P.I. ALUMINIUM – P.V.C.-INOX,

Associé unique de ladite société,

I - A PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur Jean-Christophe JOMARD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

II - A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Ratification de la rémunération de la Gérance ;
- Situation des comptes courants de l'associée à la date de clôture ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 295.597 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIÈME DÉCISION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'associé unique décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 295.597 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 295.597 euros.

Section 2 – Affectation :

- A titre de dividendes : 174.000 euros
- Dotation au compte « autres réserves » : 121.597 euros
Lequel s'élève après affectation à 306.587 euros

Section 3 - Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

L'associé unique procède à la distribution d'un dividende global de 174.000 Euros, soit 58 Euros par Parts sociales. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 1^{er} juillet 2023.

Sur ce dividende, et pour les associés personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,80% pour tous les associés qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2022. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des associés concernés.

Les droits bruts de chaque associé avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

Monsieur Jean-Christophe JOMARD : 87.058 euros éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- La société SC 55 : 86.942 euros.
- Monsieur Jean-Christophe JOMARD : 60.941 euros.

Section 4 - Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/12/2021 : 88.512,42 €
- Clôture au 31/12/2020 : 185 602,92 €
- Clôture au 31/12/2019 : 130 000,00 €

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce, la présente décision fait mention des conventions poursuivies au cours de l'exercice écoulé :

- **BAIL COMMERCIAL**

Cette convention a été passée entre SCI LE RUISSEAU DE LA SAUSSE EN CINQ et la société.

Au cours de l'exercice, la société a versé un montant total de 86.736 euros au titre de la présente, pour les locaux sis 9 rue de la Sausse - 31240 SAINT JEAN.

La société s'est par ailleurs vue facturée la taxe foncière pour un montant de 2.426 euros.

QUATRIEME DECISION - RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

L'associée unique prend acte qu'aucune rémunération n'est versée.

La société n'a pas pris à sa charge, les cotisations sociales de l'associée unique, obligatoires et facultatives, liées à la fonction de la Gérance.

L'associée unique a pu prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME DECISION - SITUATION DU COMPTE COURANT DE L'ASSOCIEE A LA DATE DE CLOTURE

L'associée unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Créditeur de 2.880 euros.

Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

SIXIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Jean-Christophe JOMARD
Gérant, associé unique

